

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

**BUREAU EUROPE GRAND EST
CONTRIBUTION 2018**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes, il vous est proposé, sur avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme du 12 janvier 2018, de poursuivre le partenariat avec le Bureau Europe Grand Est (successeur du Bureau Alsace à BRUXELLES), en approuvant une nouvelle convention multipartite triennale 2018/2020 et en autorisant sa signature. La participation du Département du Haut-Rhin en 2018 s'élèvera à 45 000 € pour un budget de fonctionnement annuel de 588 329 €. En raison du changement du périmètre géographique couvert (ex-régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne), le partenariat actuel pourra être amené à être élargi à de nouvelles collectivités, ou d'autres structures publiques comme les Universités, au courant de l'année 2018.

Le Bureau Alsace a été créé en 1990 et était porté par l'Association APA-Service. Comme structure de représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes, il avait, et a toujours pour mission, d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à BRUXELLES et de former agents et élus aux thématiques européennes.

Il rassemblait 9 partenaires financeurs : le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville de Colmar, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Chambre des Métiers d'Alsace, rejoints depuis 2015 par l'Université de Strasbourg (UNISTRA).

Suite à la création de la Région Grand Est, le comité de pilotage de juin 2015 a validé le principe de l'évolution vers un bureau de représentation unique pour l'ensemble de cet espace, appelé Bureau Europe Grand Est (BEGE), basé sur le modèle associatif et partenarial alsacien. Cette réorganisation est effective depuis le 1^{er} janvier 2018 et se concrétise par la fusion de l'Association pour la Promotion de l'Alsace-Service (APA-S), porteuse du Bureau Alsace, et de l'Association Europe Lorraine Champagne-Ardenne (ALCA). La nouvelle structure ainsi créée a pour nom « Association pour la Promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne » (APALCA) et bénéficiera d'une participation financière de nouveaux partenaires : les Départements de la Meuse et des Ardennes et de l'Université de Haute-Alsace.

D'autres collectivités et universités des ex-régions Lorraine et Champagne-Ardenne ont été sollicitées (Départements de Meurthe et Moselle, de Moselle, des Vosges, les Métropoles du Grand NANCY et de REIMS) pour apporter leur contribution. Les universités de Champagne-Ardenne et de Lorraine et l'Institut technologique de TROYES ont été approchés pour intégrer le partenariat qu'ils pourraient rejoindre en cours d'année. Le cas échéant, un avenant à la présente convention sera soumis aux assemblées délibérantes.

Le partenariat avec le Bureau Alsace Europe de BRUXELLES s'inscrivait, depuis 2008, dans le cadre d'une convention triennale multipartite qui nécessite d'être renouvelée pour les 3 années à venir dans cette nouvelle configuration.

Le Département du Haut-Rhin participe au financement de la structure à hauteur de 45 000 € annuels depuis 2016 et pourrait continuer à contribuer au même montant. Un crédit de paiement de 45 000 € et une autorisation d'engagement de 135 000 € ont été prévus au budget prévisionnel 2018.

1. Les conditions pour pérenniser la structure

Les différentes rencontres entre partenaires, organisées fin 2017, ont permis de clarifier le cadre de la reconduction des activités du bureau dans sa version élargie. Il a ainsi été convenu que :

- dans le cadre de la fusion de l'ALCA et d'APA-S, la Région Grand Est compenserait les subventions manquantes en cas de retrait de l'un des partenaires,
- le montant initial des subventions des partenaires de l'ALCA (nouveaux partenaires signataires) serait maintenu à même niveau en 2018 qu'en 2017 et revu à la hausse en 2019 pour leur contribution Bureau Europe Grand Est,
- au cas où il n'aura pas été possible de trouver de nouveaux partenaires courant 2018 pour compenser les 16 187 € manquants dans le budget prévisionnel présenté à ce jour, la Région Grand Est allouerait une subvention exceptionnelle,
- le financement sera arrêté pour un an et revu le cas échéant en 2019 dans le cadre d'un partenariat élargi, suivant des critères objectifs permettant de fixer les contributions de chaque institution,
- la Région Grand Est financera un audit externalisé pour revoir le mode de fonctionnement du Bureau (offre de service, gouvernance, partenariat, etc...),
- une implication politique accrue semble indispensable pour accompagner ces changements.

Sur cette base, une nouvelle convention de partenariat 2018/2020 a été proposée pour le Bureau Europe Grand Est (BEGE), créé au 1^{er} janvier 2018, qui se veut évolutive pour accompagner l'élargissement du Bureau à de nouveaux partenaires et la révision du mode de fonctionnement et de la gouvernance.

Elle prévoit, par ailleurs, la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant du Conseil départemental pour siéger au Comité de Pilotage politique du Bureau Europe Grand Est. Elle intègre également le plan et l'engagement de financement des différents partenaires pour 2018 (cf. tableau ci-dessous). Pour les années 2019 et 2020 des avenants seront établis.

2. Répartition des contributions

PARTENAIRES	MONTANTS PREVISIONNELS DES SUBVENTIONS EN 2018 (en €)
<i>Région Grand Est</i>	<i>279 200 + 15 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>78 000</i>
<i>Conseil départemental du Bas-Rhin</i>	<i>65 200</i>
<i>Conseil départemental du Haut-Rhin</i>	<i>45 000</i>
<i>Mulhouse Alsace Agglomération</i>	<i>17 346</i>
<i>Conseil départemental de la Meuse</i>	<i>15 000</i>
<i>Conseil départemental des Ardennes</i>	<i>15 000</i>
<i>Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie</i>	<i>14 000</i>
<i>Université de Strasbourg</i>	<i>10 000</i>
<i>Colmar Agglomération</i>	<i>7 396</i>
<i>Chambre Régionale d'Agriculture</i>	<i>5 000</i>
<i>Chambre Régionale des Métiers</i>	<i>3 000</i>
<i>Université de Haute Alsace</i>	<i>3 000</i>
<i>Autre</i>	<i>16 187</i>
TOTAL 2018	588 329

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 45 000 € au Bureau Europe Grand Est en 2018, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA). Les crédits seront prélevés sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental. Le versement de la subvention 2018 s'effectuera en deux tranches : une première de 50 % à la signature de la convention cadre mentionnée ci-après et une seconde, de 50 %, sur présentation du rapport d'activités et des comptes certifiés de l'année N - 1, ainsi qu'au vu de l'état des dépenses provisoires et de l'estimation des dépenses prévisionnelles fourni par le Bureau Europe Grand Est au 30 juin de l'année en cours,
- d'approuver la convention cadre de partenariat triennale 2018/2020 jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,

- de désigner un titulaire et un suppléant représentant le Conseil départemental du Haut-Rhin pour siéger au Comité de Pilotage politique du Bureau Europe Grand Est.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT